

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Watermael-Boitsfort Service de l'Urbanisme Madame Marie-Noëlle STASSART Échevine de l'Urbanisme Place Antoine Gilson, 1 B - 1170 BRUXELLES

Bruxelles, le 23/10/2023

N/Réf.: WMB20309_715_PU WATERMAEL-BOITSFORT. Square de l'Arbalète, 4 Gest.: A. Heylen (= en zone de protection de la maison personnelle de

V/Réf.: PU/31771-23 l'architecte J.-J. Eggericx)

Corr: M. Roelandt <u>DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME</u>: Isoler une maison

NOVA: 17/XFD/1908233 unifamiliale par l'extérieur

Avis de la CRMS

Madame l'Échevine.

En réponse à votre courrier du 09/10/2023, reçu le 12/10/2023, nous vous communiquons l'avis formulées par notre Assemblée en sa séance du 18/10/2023.







Localisation de la façade concernée et du bien classé (© Brugis / © Bing photos)

État actuel de la façade (photo jointe à la demande)

Selon la CRMS, les interventions n'auront pas d'impact visuel négatif sur les perspectives vers et depuis la maison Eggericx, dont la zone de protection englobe le bien et qui est située à l'arrière de la maison concernée.

La Commission regrette cependant que celle-ci risque de perdre une partie de ses caractéristiques architecturales suite à l'uniformisation des finitions sur l'ensemble des façades. Elle propose de traiter les façades à rue tout en se rapprochant davantage de leur expression existante (choix de matériaux et rapports chromatiques définis en fonction de la composition architecturale).

Veuillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

C. FRISQUE Président f.f.

 $c.c.: \underline{acnoel@urban.brussels}; \underline{mkreutz@urban.brussels}; \underline{hlelievre@urban.brussels}; \underline{urbanisme@wb1170.brussels}; \underline{crms@urban.brussels}; \underline{protection@urban.brussels}; \underline{lleirens@urban.brussels}; \underline{nleirens@urban.brussels}; \underline{nleirens@urban.brussel$